

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Budget principal CCAS et budget annexe Résidence autonomie les Rosiers

Vu les articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2022.

Madame Agnès GUEMAS-GALLARD expose :

Le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale est l'acte par lequel le Conseil d'Administration prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1^{er} janvier au 31 décembre). Il doit respecter un certain nombre de principes, ce qui garantit sa transparence et sa sincérité.

Le budget primitif consolidé 2022 (budget principal et budget annexe Les Rosiers) du CCAS, soumis à votre approbation, est le suivant :

ANNEE 2022	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal CCAS	213 410,00	10 586,17	223 996,17
Budget annexe Les Rosiers	2 022 133,06	555 633,54	2 577 766,60
BUDGET CONSOLIDE	2 235 543,06	566 219,71	2 801 762,77

Chaque budget donne lieu à un vote séparé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif consolidé tel qu'il lui est présenté.
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Avrillé, le 28 mars 2022
La Présidente du CCAS
Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente,
Agnès GUEMAS-GALLARD



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Agnès Guemas-Gallard".

Recensement des votes :

Budget principal CCAS : 8 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Budget annexe Résidence Autonomie les Rosiers : 8 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVRILLE

Séance du 28 mars 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Vingt-huit Mars à Dix Huit heures Trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par courrier, s'est réuni à l'Espace Joséphine Baker, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès GUEMAS-GALLARD, Vice-Présidente.

Présents : A. GUEMAS-GALLARD – M. BERGUE – E. LEMOINE-MAULNY – JR. AUFFRET –
A. SEGRETIN – M. BLOT – JC. GUAIS

Excusées : C. HOUSSIN-SALVETAT – C. TROCHUT – A. de VERNEUIL – J. GACHET

Pouvoir : J. GACHET a donné pouvoir à A. GUEMAS-GALLARD